

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 14

Séance du:27-01-2025

MembresPrésents :

- Mr.GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président
- Mr BOUDJEMAA ABDERRAZAK – Secrétaire
- Mr MANSOUR LAID – MEMBRE.

Ordre du jour :

- Etude des Affaires Disciplinaires
Journées du : 24-25/01/2025

AFFAIRE 077

Rencontre:OCA/IRODH/S Journée du 25/01/2025.

Joueurs Avertis :

1/-CHEKKAL SIF EDDINE LN°1304, OCA

-Averti pour CAS

2/- GRANDISAIB KARIM LN°0709, OCA

-Averti pour CAS.

3/-BAAZIZ SALAH LN°0419, IROD

-Averti pour CAS.

4/-KOUADRIA ISHAK LN°0062,IROD

-Averti pour CAS.

AFFAIRE 078

Rencontre:WABL / JSSO H/S Journée du 24 /01/2025.

Joueurs Avertis :

1/-CHETIOUI OMMARLN°1402 , WABL

-Averti pour CD. 5000 DA (circulaire N° 02 du 09/11/23)

2/- BEN BRAHIM MOHAMED LN°1400 , WABL

-Averti pour JD.

3/-HRAKI OKBA LN°1440 , JSSO

-Averti pour JD.

+une amende de 2500 DA est infligée au club JSSO pour mauvaise organisation (ART.130 RG/ FAF) (arrivée TARDIVE)

AFFAIRE 079

Rencontre:CBO/ IRBEKH/S Journée du 24 /01/2025.

Joueurs Exclus :

1/-LAOUNI YUCEF ISLAM LN°1095,CBO

- pour insulte envers officiel 04 quatre matchs fermes plus 5000 DA(ART.112 RG/ FAF)

2/-BAKHTATOU OUSSAMALN°0994,IRBEK

- pour CAS (02) matchs fermes plus 1500 DA (ART.111 RG/ FAF).

Joueurs Avertis :

1/-GUERNI OUSSAMALN°2878, CBO

-Averti pour CAS

2/-ABDERRABOU AISSA LN°1276, CBO

-Averti pour CAS.

3/-YAKOUB AKRAM LN°1105, CBO

-Averti pour CAS

4/-HADJI YUCEF LN°0987, IRBEK

-Averti pour CAS.

5/-BOUKI ABDELMOUNAIMEN LN°0978, IRBEK

-Averti pour CAS.

AFFAIRE 080

Rencontre:NZEO/RSF H/S Journée du 24/01/2025.

Entraîneur Exclu :

1/-TELLI HESSEM EDDINE LN°0013 , NZEO

-Annihiler une occasion de but (01) match ferme (ART.152 RG/ FAF).

Joueurs Avertis :

1/-SELAMI ISSAM LN°0773 , NZEO

-Averti pour CAS.

2/-BELHADJ TAQI EDDINE LN°0778,NZEO

-Averti pour CD . 5000 DA (circulaire N° 02 du 09/11/23)

3/-ZERZIRA BAHA EDDINE LN°0838,NZEO

-Averti pour CAS.

4/-SAAD DJAMEL EDDINE LN°0781,NZEO

-Averti pour CAS.

5/-SAKER ISSAM LN°0880,RSF

-Averti pour CD . 5000 DA (circulaire N° 02 du 09/11/23).

6/-LAMMARI MOHAMED SALAH LN°0878,RSF

-Averti pour CD . 5000 DA (circulaire N° 02 du 09/11/23).

7/-ALMI MAHDI LN°0643,RSF

-Averti pour CAS.

- Président signale M° AYMANE BOUBAKEUR RSF pour CD . 5000 DA (circulaire N° 02 du 09/11/23).

une amende de 2500 DA est infligée au club NZEO pour mauvaise organisation (ART.130 RG/ FAF).

-une amende de 10.000 DA est infligée au club NZEO pour jet de projectiles sur le terrain 1° infraction (ART.049 RG/ FAF).

une amende de 500 DA est infligée au club NZEO pour conduite incorrecte (ART.129 RG/ FAF).

AFFAIRE 081

Rencontre:CCO/TRBEOH/S Journée du 24/01/2025.

Joueurs Avertis :

1/-BOURANANE AHMED LN°0224,CCO

-Averti pour CAS.

2/-CHERIET AYMEN LN°1152,TRBEO

-Averti pour CAS.

3/-CHERIET ZAKARIA LN°1166,TRBEO

-Averti pour CAS.

4/-LAICHI HAMOUDI LN°1153,TRBEO

-Averti pour CD. 5000 DA (circulaire N° 02 du 09/11/23).

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

GUETTAF TEMAM A/Aziz